

LE SERVICE APRÈS VOTE

Session plénière du Conseil régional de Bretagne du 29 et 30 avril 2023



Discours de politique générale

En introduction, Claire Desmares a tenu à exprimer son **soutien à la famille du jeune Nahel**, tué par la police mardi 27 juin. « *L'exemplarité des forces de police est une condition du pacte social et de la santé de notre démocratie, protéger et servir, voilà ce qu'attendent et méritent de leurs forces de sécurité tous les citoyens de ce pays, où qu'ils vivent.* »

Après une session d'avril réduite à une seule journée, sans surprise, nous avons eu à délibérer cette fois sur nombre de dossiers importants : **le plan de résilience sur l'eau**, le **zéro artificialisation nette (ZAN)**, ou encore le nouveau **schéma régional de développement agricole**.

Alors que les records de température tombent les uns après les autres, que nous respirons en Bretagne la fumée des méga-feux canadiens, que la banquise arctique d'été disparaît 10 ans plus tôt que prévu, Claire Desmares a appelé à **accélérer l'action**, et à **faire le deuil du monde d'avant** :

« *Les usines de mini-viennoiseries qui consomment l'équivalent en eau d'une ville de 6000 habitants, pour finir dans des hôtels de luxe partout dans le monde ? Sans façon, et sans regrets.* »



Les Écologistes de Bretagne

Claire Desmares, Présidente de groupe : claire.desmares@bretagne.bzh

Loïc Le Hir : loic.le-hir@bretagne.bzh

Julie Dupuy : julie.dupuy@bretagne.bzh

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Dossier phare de cette session de juin, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire recouvre les grandes orientations à prendre sur de nombreux de sujets : énergie et déchets, schéma aéroportuaire, logistique, ou encore le zéro artificialisation nette (ZAN).

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Si le ZAN est loin de ne faire que des heureux, Loïc Le Hir a rappelé avec pédagogie en quoi il est urgent d'arrêter de grignoter les espaces naturels, agricoles et forestiers :

« On ne peut répéter sans cesse que notre Région a vocation à nourrir le pays, et en même temps, lui demander de le faire sur des espaces toujours plus réduits, au mépris de la biodiversité, et de la vie dans les sols. **La préservation de tous ces espaces, en zone rurale comme en zone urbaine, est indispensable pour assurer notre souveraineté alimentaire** et permettre le nécessaire changement de modèle agricole pour retrouver la fertilité des sols. »



Le ZAN est un immense défi car il nous impose de repenser l'habitat, et l'aménagement du territoire. **Il nous faut sortir du culte de la maison individuelle.** Nous devons travailler sur les imaginaires : pour supplanter le rêve du pavillon avec grand jardin, il faut rendre à nouveau désirable la ville, ce qui implique notamment de multiplier les espaces de nature dans ses rues.

La loi *Climat et résilience* demande aux territoires de diviser par deux leur consommation de terres agricoles et naturelles dans la décennie actuelle, par rapport à la précédente. Mais tout dépend de comment l'on compte ! En choisissant de se référer aux données les moins précises et les plus généreuses, au détriment de données fiables dont elle disposait, l'exécutif a décidé d'**acheter la paix sociale en distribuant des hectares**. Ce choix va entraîner la consommation de 1200 hectares de plus, soit l'équivalent de la ville de Fougères.

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

SCHÉMA AÉROPORTUAIRE

Sur le Schéma aéroportuaire Loïc Le Hir a dénoncé la précipitation avec laquelle nous devons délibérer alors que ce sujet ne sera véritablement étudié et débattu en session plénière qu'à l'automne. Pour anticiper au maximum quant aux évolutions du secteur, nous avons appelé à réfléchir dès aujourd'hui à **rationaliser les aéroports**.

Face à la baisse du trafic et aux impératifs de décarbonation du secteur, **il est illusoire de penser que la Bretagne pourra conserver neuf aéroports**. Malgré les promesses des électrocarburants, Loïc Le Hir a rappelé qu'il faudrait 15 EPR uniquement dédiés à leur production sur la base du trafic actuel.

Pour avancer sereinement, Loïc Le Hir a également déposé un amendement pour **anticiper la formation et la reconversion des salariés de l'aérien**.

LOGISTIQUE

Sur la logistique, Claire Desmares a dénoncé cette même logique qui consiste à faire voter les dossiers dans la précipitation. « *A quoi bon organiser une conférence régionale de la logistique en fin d'année, si c'est pour soumettre une modification du SRADDET au mois de juin ?* »

Claire Desmares a aussi appelé l'exécutif à **ne pas réduire la logistique à un choix binaire entre le rail et la route**. « *Nous sommes à nouveau d'accord avec le CESER qui s'inquiète du peu de références aux solutions maritimes bas carbone, dans une région qui dispose pourtant de la plus longue façade maritime métropolitaine.* »

Encourager le développement des **autoroutes de la mer** et le **cabotage inter-régional**, voilà des projets structurants, qui méritent mieux que d'être lancés en l'air, au risque de vite retomber. A nouveau, **il nous faut des objectifs chiffrés et des moyens adaptés**.



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Vote: POUR

Fait assez rare pour être souligné : **pour la première fois, le Conseil régional de Bretagne a voté à l'unanimité sur un sujet concernant l'agriculture bretonne.** Les élu.e.s étaient appelé.e.s à se prononcer sur le nouveau schéma régional de développement agricole (SRDEA), un document élaboré par les services de l'Etat. C'est peu dire que les priorités ont évolué entre le schéma actuel et le prochain. Jugez par vous même !

Priorités SDREA actuel (2018-2023)	Priorités SDREA révisé (2023-2028)
1. Maintien de l'exploitation du preneur en place	1. Installation à titre exclusif ou principal
2. Echange de parcelles ou parcelles de proximité	2. Exploitation située en bassin versant algues vertes
3. Réinstallation d'agriculteur ayant perdu plus des 2/3 de son exploitation	2 bis Exploitation concernée par une zone soumise à contrainte environnementale dans un périmètre de captage prioritaire
4.1 Reprise de l'exploitation par le conjoint	3. Echanges de parcelles et accès à des parcelles ou îlot de parcelles de proximité par rapport au bâtiment d'élevage du demandeur
4.2 Installation d'agriculteur à titre exclusif ou principal	4. Compensation des surfaces perdues de l'exploitation
5. Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE)	5. Attribution de parcelle ou d'îlot de parcelles enclavé ou de parcelle de liaison
6. Compensation des surfaces perdues de l'exploitation	6. Consolidation d'exploitation
7. Attribution de parcelle ou d'îlot de parcelles enclavée(s) ou parcelle de liaison	7. Installation à titre secondaire aidée
8. Consolidation d'exploitation	8. Agrandissement et / ou réunion d'exploitations
9. Réunion d'exploitations ou agrandissement	9. Autres cas d'installation
10. Autres cas d'installation	10. Autres cas d'agrandissement

Nous ne cachons pas notre grande satisfaction de voir enfin l'installation passer du 4e au 1er rang des priorités, alors que la moitié de nos agriculteurs partira à la retraite dans les 10 ans à venir. Avec le SRDEA précédent, un exploitant pouvait avoir la priorité sur le parcellaire jouxtant n'importe lequel de ces bâtiments annexes. Désormais, seul le parcellaire voisin du siège de l'exploitation sera pris en compte, afin de favoriser l'installation au détriment de l'agrandissement.

Le point noir de ce SRDEA - et la Région en fait un point saillant dans son avis - est bien le relèvement du seuil de contrôle des attributions de terres. Passer ce seuil de 20 à 45 hectares fait qu'**un certain nombre de terres passeront entre les mailles du filet.** Nous comprenons que ce palier est directement lié aux effectifs de la DRAAF, qui manque de moyens humains pour assurer ses missions. **Nous demandons un geste fort de l'Etat pour renforcer les moyens de contrôle et d'accompagnement,** en particulier alors qu'une hausse des contentieux est constatée.

PLAN DE RÉSILIENCE SUR L'EAU

15 jours après le placement de l'Ille-et-Vilaine en vigilance sécheresse, sans compter les 32 jours de sécheresse hivernale du début d'année, l'exécutif a présenté son plan de résilience sur l'eau. C'est peu dire que nous aurions aimé avoir ce débat bien avant, et ce n'est pas faute de l'avoir réclamé.

LA PART DE RESPONSABILITÉ DES INDUSTRIELS

Comme *Eau et Rivières de Bretagne*, nous trouvons regrettable que les aides et subventions accordées aux industries, et particulièrement à l'agro-alimentaire, ne s'accompagnent pas d'engagements de baisse de prélèvement d'eau de 10%, comme prévu dans le plan national du gouvernement. Un suivi des économies d'eau ne suffit pas à réduire significativement les prélèvements.

L'industrie représente 3% des consommations d'eau dans la région. Derrière ce chiffre, nous aimerions avoir accès à plus de transparence sur la consommation des industriels, et à des études sur la pression en eau de ces entreprises sur les territoires - précisément le genre d'études qui permet d'écartier des projets trop gourmands comme *Bridor* à Liffré ou *Smart Salmon* à Plouisy.

L'ENJEU QUALITATIF

Claire Desmares a dénoncé qu'aucune action ne concerne le taux de nitrates dans ce rapport alors que les premiers échouages massifs d'algues vertes de la saison ont démarré il y a un mois, et que les tracteurs sont à l'œuvre pour rendre le littoral aux promeneurs. et aux riverains.

« Pourquoi ne pas avoir mentionné dans ce dossier les chiffres des cheptels de cochons hors-sol ? Les effluents agricoles appliquent une pression trop forte sur les milieux naturels. Si l'objectif de ce plan est d'améliorer la résilience de la Bretagne dans la gestion de l'eau, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur des objectifs chiffrés de réduction des taux de nitrates dans les cours d'eau, assortis d'indicateurs pour leur suivi. »

DÉLAISSEMENT DU BOCAGE

Nous déplorons le manque d'action concernant le bocage qui joue pourtant un rôle majeur dans le cycle de l'eau. Dans les campagnes bretonnes, on dénombre 220 000 km de talus arasés en 30 ans. Ce chiffre trahit l'échec de la région à compenser le rythme des destructions malgré l'ambition du programme de replantation Breizh Bocage.

Face à ce manque d'ambitions criant, nous avons voté contre ce plan comme l'ensemble des groupes politiques, à l'exception de "Nous la Bretagne" qui s'est abstenu.

CONTRAT DE PLAN ÉTAT/RÉGION VOLET MOBILITÉS

Le préfet de Région Emmanuel Berthier est venu dans l'hémicycle régional présenter le mandat de négociation d'Elisabeth Borne concernant **le volet mobilités du contrat de plan Etat/Région**. Si le sujet peut paraître technique, il est capital, car il est question de financer les lignes ferroviaires, pistes cyclables, ou encore les projets d'infrastructures routières. Malheureusement, ce mandat de négociation donne encore trop d'importance au projet ferroviaire *Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL)* et au routier.

Loïc Le Hir dénonce le projet LNOBPL, qui représente une vision dépassée de l'aménagement du territoire. Le projet est à la fois:

- gros consommateur de foncier, estimé à 4 000 ha par le syndicat majoritaire de la profession agricole avec la prise en compte des compensations obligatoires
- néfaste pour l'environnement
- générateur de nuisances pour les riverains, ce qui est déjà constaté sur la ligne Rennes/Le Mans

"Tant de dépenses, et de consommation de foncier, pour gagner une dizaine de minutes pour desservir Rennes et Quimper au départ de Paris, et entre Rennes et Nantes. C'est juste climaticide, et incompréhensible pour le citoyen."



Loïc Le Hir a rappelé les priorités des écologistes en matière de ferroviaire pour un meilleur aménagement du territoire : maillage interrégional de l'ouest et du sud-ouest, modernisation des lignes ferroviaires, amélioration des liaisons ferroviaires inter-villes. Au delà des projets évoqués, l'enveloppe budgétaire de 189 millions d'euros n'est pas suffisante pour entraîner un report modal, vers les modes de déplacement décarbonés. Il a aussi précisé que l'état doit revoir les modes de financement des investissements et de l'exploitation des services. La région sans levier fiscal, et sans une plus grande participation de l'Etat ne pourra pas y parvenir.

Sur le vélo, nous reprochons également **l'approche qui privilégie le vélotourisme au détriment du vélotaf**. Il est uniquement question ici de véloroutes, que l'on associe toujours aux voies vertes et qui sont gérées, par le Comité Régional du Tourisme. Ce n'est pas ce type de structure qui sera en mesure de répondre aux besoins du quotidien des bretonnes et des bretons.

Question orale : LE TOURISME DE CROISIÈRE

A Brest, 2022 aura été une année record : 21 000 passagers ont débarqué à l'occasion de 21 escales. Comme le rapporte le Télégramme, il s'agit de la plus forte activité enregistrée depuis dix ans. Mais ce record est destiné à être battu cette année, et même plus que doublé, avec 43 000 passager.ère.s attendu.e.s ! Un record de fréquentation historique depuis la création de l'activité en 1994. Face à cette hausse sans précédent du trafic, il nous faut réagir.

Sur le plan de la qualité de l'air, l'association France nature environnement (FNE) a mesuré qu'**un paquebot à l'arrêt pollue autant qu'un million de voitures**, en termes d'émission de particules fines et de dioxyde d'azote. Une pollution de l'air massive et caractérisée qui a de nombreux impacts sur la santé.

En transportant 500 personnes à bord, un navire produit 35 000 litres d'eaux usées, soit **l'équivalent de trois piscines olympiques de déchets**, qui sont ensuite déversées dans l'Océan au mépris de la biodiversité. Ces bateaux qui polluent la mer, et font fuir les poissons en raison du bruit et des vibrations, mettent en difficulté les pêcheurs côtiers.



Pour répondre aux inquiétudes des breton.ne.s face à ce tourisme à fort impact environnemental, et faible impact économique, **nous avons demandé à l'exécutif de s'opposer à la montée en puissance du tourisme de croisière.**

La vice-présidente au tourisme Anne Gallo nous a répondu que les croisières étaient effectivement en hausse, mais que **la Région ne ferait rien pour enrayer ce phénomène**, à contresens des démarches engagées par des villes comme Marseille ou Venise. Un groupe de travail sera lancé à la rentrée pour établir une charte à destination des croisiéristes, et sensibiliser les touristes, le compte n'y est pas !

VOEU POUR LA LIBÉRATION DU JOURNALISTE MORTAZA BEHBOUDI

ADOPTÉ

Cela fait maintenant six mois, que les proches du journaliste Mortaza BEHBOUDI attendent son retour à Douarnenez. Arrêté le 7 janvier à Kaboul par les talibans alors qu'il venait récupérer son accréditation presse, le jeune reporter est accusé d'espionnage par le régime.

Lauréat du prix Bayeux des correspondants de guerre pour ses reportages en Afghanistan, et du prix Varenne de la presse quotidienne nationale, **Mortaza Behboudi est un journaliste au talent et au professionnalisme reconnu**. Apprécié de ses confrères, la quinzaine de rédactions pour lesquelles il a l'habitude de travailler est pleinement engagée au sein de son comité de soutien.

Très impliqué dans les actions d'éducation aux médias dans le Finistère, Mortaza a fait de Douarnenez son port d'attache, où il espère pouvoir un jour épouser sa compagne Aleksandra.

Mortaza est un journaliste, il n'a rien à faire en prison. Reporters Sans Frontières a engagé un dialogue avec les autorités talibanes au plus haut niveau depuis plusieurs mois, pour obtenir sa libération, aux côtés de la cellule de crise du Quai d'Orsay. La mobilisation de toutes et tous est capitale pour maintenir la pression.

Une pétition #FreeMortaza a été lancée sur les réseaux sociaux, et ce message doit être porté par le plus grand nombre jusqu'à la capitale afghane, dans les bureaux des autorités qui ont pris la décision de son arrestation, et qui détiennent la clé de sa libération.

Sur une initiative du groupe Les écologistes de Bretagne, ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil Régional de Bretagne.

SIGNEZ LA PÉTITION :
#FREEMORTAZA



NOS PRISES DE POSITION



Nous sommes également intervenus en commission permanente en mai et en juin :

- Nous avons voté contre les subventions de la Région, de Brest Métropole, et de Morlaix Communauté en faveur de la compagnie aérienne Céleste, pour financer la ligne Brest-Orly
- Nous avons voté contre l'aide exceptionnelle à la SAS Ker Oman qui gère le port de Lorient pour exploiter un port dans le sultanat d'Oman dans le cadre des nouvelles routes de la soie.
- Nous avons demandé une diffusion du film "Les algues vertes" financé par la Région, au sein de l'hémicycle régional, ce à quoi l'exécutif s'est opposé.
- Nous avons dénoncé la piètre qualité du contrat territorial de bassin versant de Dinan Agglomération, qui mettait à disposition des élu.e.s des chiffres incomplets et datés.
- Sur le document cadre de soutien aux Réserves naturelles régionales nous avons défendu l'idée d'y interdire la chasse, et les manifestations sportives de grande ampleur.

Inscrivez-vous à notre lettre d'infos, le Service Après Vote, et recevez-la par mail.

Vous pouvez assister aux sessions plénières du Conseil Régional de Bretagne. La prochaine session aura lieu les 12 et 13 octobre 2023. Il y sera notamment question du plan régional de santé et du schéma aéroportuaire. Pour y assister, envoyez un mail à : mediation.citoyenne@bretagne.bzh et contactez-nous, nous viendrons à votre rencontre.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



Collaborateur :

Fabien Randrianarisoa
fabien.randrianarisoa@bretagne.bzh